

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2009

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de conseillers présents à partir de la question n° 13 : 22

Nombre de conseillers présents à partir de la question n° 15 : 21

L'an deux mille neuf, le lundi six juillet, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Serge MESKO, Joseph MASBERNAT, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX, Jacques SAURET, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Luc BOURRY, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER.

Représentés par pouvoir : Alexandre BERTREL a donné pouvoir à Christiane AUBRY, Nelly BIDOT a donné pouvoir à Philippe LACROIX, Véronique LEDUC-TALIGAUULT a donné pouvoir à Christine RENIER, Joseph MASBERNAT a donné pouvoir à Luc BOURRY à partir de la question n° 13, Ward HOOVER a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Françoise LEGUILLOU a donné pouvoir à Isabelle VARQUEZ, Pascal TURCAN a donné pouvoir à Joël AGEORGES à partir de la question n° 15, Philippe FROT a donné pouvoir à Serge MESKO, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Marie LAFLEURE a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Jean-Maurice GUEIT a donné pouvoir à Nicole BELLANGER.

Absente excusée : Yanne BENOIST.

Secrétaires de séance : Nathalie BOUIJOUX, Christophe GARNIER.

Session ordinaire

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2008 et du 30 mars 2009, l'Assemblée prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE		
DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût T.T.C.
15/05/09	Communication – Contrat pour le spectacle du 1er août 2009 pour Fond'estivales avec l'Association La Saugrenue de Tours	2 110,00 €
14/05/09	Communication – Convention pour l'animation d'un atelier scientifique avec l'association Les Petits Débrouillards Centre de Tours (Foire à l'Ancienne)	850,80 €
14/05/09	Communication – Contrat pour le spectacle du 7 août 2009 avec la Compagnie Des Uns Des Autres de Orsay (Fond'estivales)	1 300,00 €
02/06/09	Finances – Convention portant prolongation de la convention d'occupation du domaine public avec Sodexo pour l'utilisation de la cuisine centrale de Fondettes	-----
04/06/09	Finances – Contrat de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la remise en état partielle de la cuisine centrale avec le bureau d'études Poureau de Loudun	13 156,00 €
10/06/09	Finances – Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un bassin de retenue d'orage paysager, rue de la Bruzette au lieu-dit Les Brosses avec le groupe Safège de Tours et Auréa de Sainte-Catherine-de-Fierbois	19 853,60 €
12/06/09	Communication – Contrat pour le spectacle des « BBB » avec l'association Matchbox de Tours (Fond'estivales)	1 000,00 €
12/06/09	Communication – Contrat pour le spectacle « Paroles de Loire » avec la Compagnie L'échappée Belle de Tours (Foire à l'ancienne)	600,00 €
17/06/09	Communication – Convention pour l'emprunt de photographies d'oiseaux auprès du Conseil Général 37 (Foire à l'ancienne)	-----
17/06/09	Communication – Convention de mise à disposition des locaux et espaces du Lycée agricole avec la Région Centre et L'EPLA de Tours-Fondettes (Foire à l'ancienne)	-----
18/06/09	Communication – Contrat pour le spectacle des Wriggles avec la société Blue Line Production de Martel (fête du 14 juillet)	7 385,00 €
18/06/09	Communication – Contrat de location d'oeuvres d'art avec l'association Arthotèque Centre Val-de-Loire	130,00 €
22/06/09	Finances – Revalorisation des tarifs du transport scolaire 2009/2010 (+ 3,5 % sur le tarif de base) <u>Tarif annuel primaire – transport sur 4 jours</u> 81,36 € (1 ^{er} enfant), 64,27 € (2 ^{ème} enfant), 8,14 € (3 ^{ème} enfant) <u>Tarif annuel collégiens – transport sur 5 jours</u> 101,70 € (1 ^{er} enfant), 80,34 € (2 ^{ème} enfant), 10,20 € (3 ^{ème} enfant)	-----
22/06/09	Finances – Revalorisation de + 0,5 % des tarifs de l'accueil périscolaire à l'école de la Guignière pour 2009-2010	-----
24/06/09	Finances – Contrat pour le spectacle « A bout de souffle » avec l'asso. Gramm/l'élastique à musique de Le Mans (Fond'estivales)	710,00 €

Ces décisions sont inscrites au registre des délibérations.

1 Retrait de Fondettes du Syndicat intercommunal pour la gestion des collèges

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la demande de retrait de Fondettes du Syndicat intercommunal pour la gestion des collèges, considérant que :

- le Conseil municipal, par délibération du 4 mai 2009, a validé le principe de création du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes auquel sera transférée la compétence de gestion de la restauration,
- le Conseil municipal, par délibération en date du 25 mai 2009, a demandé le retrait de Fondettes de la compétence optionnelle transports des collégiens qui sera désormais assuré directement par la Ville.

2 Création du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes avec le Département d'Indre-et-Loire et adoption des statuts

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un syndicat mixte avec le Département d'Indre-et-Loire pour la gestion de la cuisine centrale de Fondettes et approuve les statuts du syndicat annexés à la délibération.

Les trois représentants du Conseil municipal au sein du syndicat mixte sont nommés à l'unanimité :

Titulaires

- Gérard GARRIDO
- Joël AGEORGES
- Christophe GARNIER.

Suppléants : Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe BOURLIER.

3 Modification des statuts du Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire afin qu'il soit renommé « Syndicat intercommunal cavités 37 ».

4 Convention constitutive d'un groupement de commandes avec Tour(s)plus et les communes de l'agglomération pour la bureautique et l'informatique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Chambray-lès-Tours, Fondettes, Joué-lès-Tours, La Riche, Mettray, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Tours et la Communauté d'agglomération Tour(s)Plus en vue de l'achat de matériels bureautiques conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

En outre, l'Assemblée accepte que la Ville de Tours soit le coordonnateur de ce groupement de commandes et adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Monsieur Luc BOURRY est désigné en qualité de titulaire pour représenter la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et Monsieur Serge MESKO en qualité de suppléant.

5 Subvention exceptionnelle pour l'organisation du Festival de théâtre en Val de Luynes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Office de tourisme du Val de Luynes pour l'organisation du festival de théâtre en Val de Luynes qui se déroulera cette année du 21 au 28 juillet 2009 sur les communes de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny.

6 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre des manifestations et grands évènements pour l'organisation de « Fond'estivales » et demande de subvention au Département d'Indre-et-Loire

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre des aides accordées dans le cadre des manifestations culturelles et grands évènements pour l'organisation de Fond'estivales et décide de demander également une subvention auprès du Département d'Indre-et-Loire.

L'évènement Fond'estivales propose des animations artistiques, sportives et culturelles, accessibles gratuitement à tous les visiteurs. Les animations auront lieu du 1er août au 9 août 2009 sur le terrain situé face à la salle des fêtes de l'Aubrière.

7 Création du comité consultatif sur les infrastructures sportives communales

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif sur les infrastructures sportives communales et de fixer ses objectifs et sa composition comme suit :

Objectif et périmètre d'étude : recenser les besoins dans le domaine sportif et formuler des propositions en vue de l'amélioration et de l'évolution des équipements sportifs et autres lieux d'activités sportives sur le territoire communal.

Composition :

- Luce TROUBAT, adjointe aux sports,
- Yanne BENOIST, Philippe LACROIX, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Serge MESKO, Pascal TURCAN, Philippe FROT, du groupe politique Action et Démocratie,
- Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, du groupe politique Fondettes Initiatives,
- 2 représentant(e)s de l'Alerte Sportive Fondettoise
- 1 représentant du lycée agricole de Fondettes
- 1 représentant du collège Jean Roux
- 1 représentant de l'Association Familiale
- 1 représentant de l'Association Culturelle et d'Animation de Fondettes
- le responsable du service des sports
- le directeur des services techniques
- le directeur général des services

8 Elaboration du Projet Educatif Local

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en oeuvre l'élaboration du Projet Educatif Local (P.E.L.) en concertation avec les différents partenaires de la communauté éducative.

Principe

Le P.E.L. se fonde sur la prise en compte globale de l'enfant ou du jeune, considéré comme un être en devenir et dont l'éducation constitue la base de l'intégration sociale. Il s'agit de considérer que chaque activité, qu'elle soit au sein de l'école, de la commune, d'une association et bien-sûr au premier chef au sein du cercle familial, participe à l'éducation de l'enfant.

Finalité

L'objectif essentiel de la démarche du P.E.L. est d'analyser finement les activités proposées en direction de l'enfance et de la jeunesse à l'échelon du territoire de Fondettes, de faire apparaître les potentiels et les limites de l'existant, de cerner les attentes des acteurs et des usagers pour ensuite définir les axes prioritaires de l'action de la Collectivité dans les années à venir.

Le document qui en résultera (le P.E.L.) sera un support à la contractualisation des politiques éducatives entre la commune, l'Etat et les partenaires de la communauté éducative.

La Collectivité souhaite, par une consultation la plus large possible, associer les différents intervenants dans le domaine de l'éducation, en conséquence, il a été décidé de créer un groupe de pilotage dont la composition est fixée comme suit :

Groupe de pilotage :

- le maire,
- l'adjoint chargé des affaires scolaires, de la jeunesse et de la citoyenneté,
- l'adjoint chargé de la culture, de la vie associative et des jumelages,
- l'adjoint chargé des sports,
- les membres de la commission Politique de la ville et de la commission culture, vie associative et sport,
- le principal du collège Jean Roux ou son représentant,
- les directeurs des groupes scolaires ou leurs représentants,
- le directeur du lycée agricole ou son représentant, deux représentants des associations de parents d'élèves par groupe scolaire,
- deux représentants des parents d'élèves pour le collège,
- les présidents des associations : L'Aubrière, l'Alerte Sportive de Fondettes, l'Association Familiale ou leurs représentants,
- le responsable du site de l'IUFM de Fondettes,
- l'inspecteur de l'Education Nationale (EN) ou son représentant,
- le délégué départemental de Jeunesse et sport
- un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales.

A ce groupe pourront être conviées des personnes qualifiées ou des représentants d'autres associations oeuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Les partenaires travailleront par cellules sur les différents sujets abordés.

9 Approbation du marché à procédure adaptée pour les travaux de remise aux normes de la cuisine centrale

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la remise en état partielle de la cuisine centrale en vue de l'obtention du nouvel agrément communautaire (au titre du règlement CE n°853/2004 relatif à hygiène des denrées alimentaires) avec les entreprises attributaires et pour les montants suivants :

LOT	TITULAIRE	PRIX HT	PRIX TTC
1-Gros œuvre	SARL CAZY-GUILLAUME ZA de Châtenay 37 210 ROCHECORBON	55 747,89 €	66 674,47 €
2-Revêtement de sols en résine	ERREBA SARL BP 1054 12 route de Larnay 86 060 POITIERS Cedex 9	Solution de base : 25 000,00 € Option surface complémentaire : 5 755,67 € Total : 30 755,67 €	Solution de base: 29 900,00 € Option : 6 883,78 € Total : 36 783,78 €
3-Dépose et repose d'équipements de cuisine	AXIMA Réfrigération ZI Route du XXI ^{ème} siècle 86 360 CHASSENEUIL DU POITOU	Solution de base : 11 642,86 € Option dépose et repose des rayonnages des chambres froides 1 000,00 € Total : 12 642,86 €	Solution de base : 13 924,86 € Option : 1 196,00 € Total : 15 120,86 €
4-Plomberie / électricité	MQB ZI Saint Malo 4 allée André Citroën 37 320 ESVRES	56 468,57 €	67 536,41 €
5-Menuiseries intérieures	AXIMA Réfrigération ZI Route du XXI ^{ème} siècle 86 360 CHASSENEUIL DU POITOU	72 857,14 €	81 137,14 €
TOTAL		228 472,13 €	267 252,66 €

9a. Avenant n°11 au contrat de délégation du service public de restauration avec la Sodexo

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 11 au contrat de délégation de service public de la restauration de la ville de Fondettes passé avec la Sodexo.

Cet avenant intervient dans le cadre des travaux urgents qui s'imposent pour la remise aux normes de la cuisine centrale de Fondettes, qui vont amener la fermeture temporaire de la cuisine centrale de Fondettes du 6 juillet au 28 août 2009 et contraindre le délégataire Sodexo à modifier le lieu de production des repas au titre de la continuité du service public .

La Sodexo a décidé de se rapprocher de la Clinique de l'Alliance, 1 boulevard Alfred Nobel à Saint-Cyr-Sur-Loire, pour produire et livrer les repas à Fondettes ce qui entraîne une augmentation des coûts d'exploitation et des frais fixes en raison des conditions matérielles et financières différentes (0,30 euros hors taxe par repas livré, soit un coût pour la Ville de Fondettes estimé à 2 500 €).

10 Déclaration préalable pour l'aménagement d'un accès au vide sanitaire de la cuisine centrale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable pour l'aménagement d'un escalier et d'une porte d'entrée permettant l'accès au vide sanitaire de la cuisine centrale.

11 Déclaration préalable pour la réfection de la couverture du bâtiment multi-accueil de la petite enfance La Poupardière

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable pour le remplacement de la couverture, la dépose des bacs amiante ciment et la pose d'un bac acier isolé concernant le bâtiment de la structure multi-accueil de la petite enfance La Poupardière, rue de la Poupardière.

12 Création d'un comité consultatif pour l'aménagement du restaurant scolaire et de deux salles de classe à l'école Françoise Dolto

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer le comité consultatif « Aménagement du restaurant scolaire et de deux salles de classe à l'école Françoise Dolto » et fixe ses objectifs et sa composition tel que ci-après :

Objectif et périmètre d'étude : recenser les besoins et formuler des propositions en vue de l'aménagement du nouveau restaurant scolaire et de deux salles de classe à l'école Françoise Dolto.

Composition :

- l'adjoint chargé des bâtiments et du patrimoine,
- l'adjoint chargé des affaires scolaires - jeunesse et citoyenneté,
- Christine BOIDRON-JAMET du groupe politique Action et Démocratie,
- Catherine PARDILLOS du groupe politique Fondettes Initiatives,
- 2 représentants des parents d'élèves (école maternelle et élémentaire),
- la directrice de l'école Françoise Dolto et un enseignant de l'école primaire,
- l'inspecteur de l'Education Nationale (EN) ou son représentant,
- le délégué départemental de l'EN,
- 1 membre du personnel de restauration,
- 1 représentant de l'Association familiale assurant la garderie péri-scolaire,
- un agent de surveillance cantine
- les agents territoriaux chargés de suivre le dossier (directeurs de service et techniciens).

13 Demande de subvention auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise d'Energie au titre de l'étude thermo-dynamique dans le cadre des travaux de réaménagement de l'école Françoise Dolto

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à formuler la demande de subvention auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) – Région Centre, 22 rue Alsace Lorraine 45058 ORLEANS Cedex 1, pour l'étude à caractère énergétique qui sera menée dans le cadre du projet de création du nouveau restaurant scolaire et de réaménagement des classes de l'école Françoise Dolto.

14 Création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les compétences non transférées à Tour(s)plus

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dont le champ d'action porte sur le cadre bâti existant, la voirie et les espaces publics, tel que prévu à l'article L 2143-3 du Code général des

collectivités territoriales.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres;

Composition :

- Bernard MORAT, Nelly BIDOT, Luce TROUBAT, Philippe LACROIX, Catherine TOMAS, Christine RENIER, Pascal TURCAN du groupe politique Action et Démocratie
- Nicole BELLANGER et Michel PASQUIER du groupe politique Fondettes Initiatives,
- des représentants des associations d'usagers
- des associations représentant les personnes handicapées.

15 Elaboration du Plan Local d'urbanisme : modalités de concertation complémentaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer des modalités de concertation complémentaires dans le cadre de l'élaboration du PLU, qui consiste à prévoir une exposition évolutive sur le déroulement de la procédure et du projet.

16 Convention de servitude au profit de la société Electricité Réseaux Distribution France (ERDF) pour le passage de conducteurs aériens d'électricité sur la parcelle communale ZY 576

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de servitude, à titre gratuit, au profit de la société Electricité Réseau Distribution France (EDRF) pour le passage de conducteurs aériens d'électricité sur la parcelle communale ZY n°576 sise au lieu-dit Les Roncières, sur une longueur de 140 mètres environ.

17 Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Charentilly

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de Charentilly arrêté par le conseil municipal de Charentilly le 16 mars 2009 et demande qu'il soit tenu compte du maintien des écoulements des eaux pluviales dans le secteur des Landes Blanches et de la préservation des mares.

18 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

CATEGORIE EMPLOIS NON PERMANENTS NON TITULAIRES	
OUVERTURES DE POSTES	OBJET
FILIÈRE : SPORTIVE	
<u>Autre emploi : Educateur des activités physiques et sportives saisonnier</u>	Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1
1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe	Besoin sur la période estivale
CATEGORIE EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	
FILIÈRE : MEDICO SOCIALE	
<u>Cadre d'emploi : des psychologues</u>	Ancien effectif : 0 Nouvel effectif : 1

19 Modalités de prise en charge des frais de déplacements du personnel communal

Question reportée.

20 Convention avec le SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes, Saint Etienne de Chigny pour la prestation paie des agents sous contrats « emplois verts »

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'adopter la convention pour la prestation paie des agents sous contrats «emplois verts» au profit du SIVOM d'adduction d'eau potable de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes et Saint Etienne de Chigny. La convention précise qu'une quotité de prestation évaluée à 2 heures mensuelles seront remboursées par le SIVOM à hauteur de 1,31 % pour l'établissement de la paie mensuelle des agents.

21 Informations sur les activités de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2009

HABITAT : Signature de l'avenant 2009 à la délégation des aides à la pierre et programmation 2009 des aides déléguées en faveur du parc public

Le Bureau a autorisé le Président à signer l'avenant pour l'année 2009 à la convention de délégation de compétence n°2009-1-E et a décidé de retenir les opérations suivantes dans le cadre de la programmation initiale 2009 des aides publiques à la pierre déléguées en faveur du parc public :

- Fondettes – Val Touraine Habitat – Les Charpenteries II - 13 PLUS : 88 400 €
- Fondettes – Val Touraine Habitat – Les Charpenteries II – 5 PLAI : 55 000 €

Fait à Fondettes, le 8 juillet 2009
Affiché le 10 juillet 2009

Le Maire,



Gérard GARRIDO